

Actualité

Démolir le ministère de la Culture et accélérer le désengagement de l'Etat

L'idée que la culture relève d'une responsabilité publique, qu'il existe une légitimité de l'engagement historique de l'Etat en matière culturelle ainsi qu'une nécessité de conserver à l'Etat un rôle d'opérateur culturel sont à l'exact opposées de l'idéologie du projet présidentiel. Il ne faut pas chercher plus loin l'origine des violentes attaques dont le ministère de la Culture est actuellement la cible, un ministère « pilote » dans la politique du « moins d'Etat » que veut imposer N. Sarkozy et dont il a assigné les objectifs à Ch. Albanel dans une lettre de mission.

L'Etat sous le régime de la finance et de l'actionnariat...

Ils ne disent plus « pérennité du financement du service public », mais « dynamiser les ressources propres »

Le gouvernement a entrepris de réduire les dépenses publiques, coûte que coûte. Dans un premier temps, il lui est indispensable de trouver une manne financière adéquate et pour se faire de rendre attractif, aux futurs investisseurs privés, les actuels services publics culturels.

Il s'agit donc d'accroître fortement la part des financements privés dans le budget des opérateurs culturels, soumettre la création et les structures subventionnées à des « obligations de résultats » quantitative et purement comptables, une conception utilitaire de la culture, de la pensée et de l'art ; étudier la possibilité de vendre et louer les oeuvres d'art et objets des collections publiques ; poursuivant dans la dérive du mercantilisme à tout crin, le gouvernement fait aujourd'hui le forcing pour commercialiser ce qu'il nomme les « marques culturelles », Louvre à Abu Dabhi pour 400 millions d'euros, par exemple.

3 semaines décisives...

Tout doit être ficelé pour la fin février !

La CGT-Culture est bien décidée à se mobiliser aux côtés des personnels pour faire barrage à cette atomisation du ministère de la culture programmée dans les plus hautes sphères.

Tous ensemble, arrêtons le bras des casseurs !

...Avec les conséquences que l'on sait pour les personnels et les missions

Ils ne disent plus plan social et restructuration mais « établir des synergies de fonctionnement et de personnels »

Pour la Culture, cela se traduit en particulier par...

Des réduction draconienne du nombre des directions d'administration centrale. Fusions, nouveaux périmètres ; ces réorganisations sont calées sur les programmes de la nomenclature budgétaire de la LOLF. Transfert de l'activité d'établissements du ministère vers des filiales privées comme à la Réunion des Musées Nationaux, mais également, par exemple, dans le secteur de l'archéologie préventive. Liquidation du réseau des musées nationaux et la fin d'une politique nationale des musées encadrée et coordonnée par la Direction des Musées de France, transformation des musées « établissements publics » en EP industriel et commercial, voie royale vers de prochaines externalisations. **Heu pardon, « synergies de fonctionnement et de personnels », comme ils disent.**

Quant aux DRAC et SDAP, piliers indispensables au ministère de la Culture, l'élaboration des schémas de réforme relève directement de Matignon et de l'Intérieur... Il y a de quoi être soucieux.

Canal Seine-Nord une mission filialisée

Réagir vite pour contrer le projet de filiale

Matignon impose un projet de filiale pour les fouilles d'« un grand travaux », à titre expérimental. La direction générale de l'Inrap fait savoir à qui veut bien l'entendre que « c'est un bon arbitrage ».

Les autorités ministérielles ajoutent, « si l'expérimentation est concluante », alors... tout est-il permis ? ?

Comme dans d'autres secteurs du ministère (Centre des Monuments Nationaux, Réunion des Musées Nationaux), la « manip » est la même pour arriver aux mêmes fins, une privatisation rampante :

« vénaliser » les missions

Dans l'arbitrage de Matignon, il n'a pas été tenu compte des aspects scientifiques, sociaux et politiques.

La segmentation de la chaîne opératoire (diag/fouille/recherche) est définitive.

Comment est financée la recherche dans une filiale ? Enfin, que devient la responsabilité scientifique de l'Etat dans ce projet ? Car une filiale s'affranchit des tutelles de l'Etat, et surtout dans le domaine scientifique.

Démontrer la nocivité du statut public des personnels

Le recours à une filiale commerciale de droit privé est un message clair pour les archéologues de statut public. Comment un CDI de droit privé peut assurer une mission de sauvegarde du patrimoine et de recherche dans une société anonyme où la rentabilité financière est l'objectif premier ? Jamais le ministère ni la direction générale de l'Inrap n'ont répondu à cette question ? Comme ça, c'est plus facile...